

**Arrêté temporaire n°329-2025-VAU  
Portant réglementation de la circulation**

**LA LANDE (Route de Chez Vezin à la ferme et à l'intersection Rue des Terres Rouges)**

Le Maire de Valence-en-Poitou,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** Arrêté N°114-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame CHEMINET Marie-Claude, Maire délégué de la commune déléguée de VAUX,

**VU** la demande en date du 03/07/2025 émise par M-RY chez Sig Image demeurant Technopole Izarbel - 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART représentée par Monsieur Etienne COUTURIER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux Travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 21/07/2025 au 31/07/2025 La Lande (Route de Chez Vezin à la Ferme et à l'intersection Rue des Terres Rouges)

Arrête

**Article 1**

À compter du 21/07/2025 et jusqu'au 31/07/2025, de 8 heures à 18 heures, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite La Lande (Route de Chez Vezin à la Ferme à l'intersection Rue des Terres Rouges. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de secours.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de secours.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, M-RY chez Sig Image.

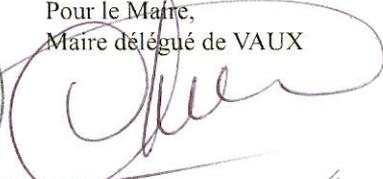
**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Valence-en-Poitou, le 18 juillet 2025

Pour le Maire,  
Maire délégué de VAUX

  
Marie-Claude CHEMINET

DIFFUSION:

- Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- M- RY

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.